

- BULLETIN D'ADHÉSION 2015 (compagnie/structure) -

Compagnie ou Structure :

Représentant (e) :

Adresse professionnelle :

Tel : Fax : E-Mail :

Site :

Rappel : " Les personnes morales (associations, compagnies, festivals, lieux de fabriques...) peuvent être membres bienfaiteurs. Elles désignent en leur sein un représentant au sein de l'assemblée générale où elles disposent d'une voix. Elles ne peuvent pas être élues au conseil d'administration, ni donc au Bureau ou à la présidence de commissions. "

La compagnie ou structure sus-nommée désire adhérer à la Fédération et vous fait parvenir sa cotisation 2015 (du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015) d'un montant de

(coût proportionnel minimal de 1/1000^e du budget annuel, avec un plancher de 100 euros et un plafond de 800 euros)

à régler par chèque à l'ordre de la **Fédération des Arts de la Rue en Île-de-France** et à adresser à l'adresse suivante :

Fédération des Arts de la Rue en Île-de-France
c/o Maison des réseaux artistiques et culturels
221, rue de Belleville
75019 Paris

Quelle est son ou ses secteur(s) artistiques :

Théâtre	Parades
Musique	Mime
Clown	Marionnettes
Danse	Prouesse
Arts plastiques	Cirque
	Autre

Quelle est son(ses) activité(s) :

Création
Programmation
Action culturelle (ateliers)
Formation
Autre

Date et signature :